



### Calendrier

Dates	Activités	Lieu	horaire	Accessibilité
<b>mars</b>				
Lundi 03.03	<b>St Jean et ses habitants au début du 19ème . Par Jean Marc Dufreney</b>	Salle polyvalente	20 h	
Lundi 10.03	Généalogie pour débutants			local 17 h30
Mercredi 12.03	Informatique <b>Séance Supprimé</b>			local
Mercredi 19.03	Paléographie / Lecture d'actes (Dufreney)			local 17h30
Mercredi 26.03	journée aux Archives Départementales annulée et remplacée par une permanence rencontre			local 17 h30
Lundi 31.03	Généalogie pour débutants			local 17 h30
<b>Avril</b>				
Mercredi 02.04	Permanence rencontre			local 17 h30
Lundi 07.04	<b>pas d'exposé mensuel remplacé par l'Assemblée Générale la date sera précisée ultérieurement</b>	Salle polyvalente		
Mercredi 09.04	Word Excel Généatique internet (S Michel)			local 17 h30
Lundi 14.02	Généalogie pour débutants			local 17 h30
Mercredi 16.04	Paléographie / Lecture d'actes (Dufreney)			local 17 h30
Lundi 28.04	Généalogie pour débutants			local 17 h30

### Associations membres du C.E.G.R.A

Association	Nbre adhérents	Nbre Abonnés	%
Ass. Généalogique de la Loire	913	601	66 %
Ass Généalogie Pour Tous	81	21	26 %
Aas REDES	165	37	22 %
Ceux Du Roannais	579	393	68 %
Centre Généalogique du Dauphiné	2002	1576	78 %
Centre Généalogique de Savoie	561	140	25 %
Centre Généalogique Savoyard Paris et Région Parisienne	190	32	17 %
Centre Généalogique de Vienne et de la Vallée du Rhône	120	69	58 %
Maurienne Généalogie	213	51	24 %
Société Généalogique du Lyonnais et du Beaujolais	1168	686	59 %
Total	5992	3606	60%

### Nos réunions

Samedi 2 février à l'Isle d'Abeau

#### C.A et A.G du CEGRA



à côté du représentant du C.G.S Jo Duc et Dédé Grange-

C'est Jo Duc et André Grange qui représentaient Maurienne Généalogie lors du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale qui se sont déroulés le samedi 2 février à l'Isle d'Abeau..

- Les assistants ont marqué une minute de silence en souvenir de Monsieur BERTHELOT (décédé le 9 janvier), que tous les « anciens » connaissaient bien, car il était membre fondateur du CEGRA dont il fut durant de longues années le Président, rédacteur et responsable du bulletin Généalogie Histoire du CEGRA.

- Les représentants du CEGRA à la F.F.G nous font le compte rendu des réunions auxquelles ils ont participé.

- M. Fontenille est reconduit à l'unanimité dans ses fonctions de Directeur de la publication, il est (avec toute son équipe) chaleureusement félicité pour la bonne tenue et l'excellente présentation de la revue.

- Mme Claude Scarpelli (Présidente du CGD) et M. Michel Coupet (Président du S.G.L.B) sont élus à l'unanimité pour représenter le CEGRA à La fédération Française.

- Le rapport financier est lui aussi excellent, et l'excédent permet d'envisager de réduire l'abonnement de la revue qui est de 15 € à 14 € en 2009.

- M. Claude Ferradou, avocat, membre du CGD fait un exposé très intéressant concernant la protection légale des données et bases de données généalogiques : problématique, cadre légal, applications et précautions. Nous avons depuis reçu le compte rendu de cet exposé que je peux mettre à disposition de ceux qui seraient intéressés par cette question plus que jamais à l'ordre du jour avec les pièges d'internet.

- Furent également abordées les questions du renouvellement des abonnements, le reçu fiscal, la renonciation aux frais de déplacement.

- Mme Scarpelli présidente du CGD nous fait part des difficultés qu'elle rencontre pour l'organisation du prochain forum de généalogie qui se tiendra les 27 et 28 septembre à Grenoble. Difficultés auprès des instances administratives qui ne peuvent se prononcer sur l'obtention des subventions avant les élections municipales.

Jo Duc

Vendredi 29 février salle polyvalente

## Les communications entre Oisans et Maurienne au 18ème siècle

Par Yannick Grand

Le XVIIIème siècle est une période où se développe un trafic marchand. Des Mauriennais se rendaient en Oisans aux marchés à bestiaux. D'autres faisaient le commerce du blé en spéculant sur les différences de prix suivant la saison.



En étudiant les inventaires, on peut voir que petit à petit les produits manufacturés envahissent la vie quotidienne des paysans : poêle en fonte, cartes de jeux, cafetières, théières .... Ceci est le signe de l'existence d'un commerce.

Tous ces échanges sont possibles grâce aux chemins faits et entretenus par l'armée. En prévision d'une guerre, le gouvernement fait établir une ligne de défense du fort Barraux jusqu'en Oisans en passant par tous les cols : col des prés nouveaux, de la Croix de fer, du Galibier, du Goléon..... Les soldats font des étapes dans les vallées et les troupes peuvent glisser en peu de jours du Galibier à Barraux.

D Bois

Dans un prochain flash, vous aurez par l'auteur, un compte rendu de cet exposé.

## Points généabank

Le 29 février les compteurs de Généabank ont été réévalués en fonction des règles que nous avons définies. Deux cents points pour les adhérents, 400 pour ceux qui ont fait l'effort de participer à notre travail de relevé, ainsi que le nombre de points équivalents au nombre d'actes déposés, cette dernière disposition ne s'appliquant qu'à compter de 01 janvier 2008 et n'étant valable qu'une seule fois pour un même dépôt. Attention celle-ci n'étant pas automatique, il faut en faire la demande expresse.

JM Dufreney

2



## Echo de la Fédé Loi sur les Archives

Le gouvernement ayant modifié l'ordre du jour du Sénat, le projet de loi ordinaire relatif aux archives a été examiné en première lecture par les sénateurs lors de leur séance du 8 janvier, en présence du ministre de la Culture. La F.F.G. a assisté aux débats. Les sénateurs ont proposé 67 amendements au projet du gouvernement avant de le voter à l'unanimité.

Principales dispositions concernant les généalogistes : **les archivistes départementaux continueront d'être recrutés parmi les conservateurs du patrimoine, les registres de naissances et de mariages seront consultables 75 ans après leurs clôtures**, ces points avaient été défendus par la F.F.G. lors de son audition devant les commissions sénatoriales.

Que va-t-il se passer maintenant ? Le projet voté par le Sénat sera discuté par l'Assemblée Nationale dans les prochaines semaines, s'il est voté dans les mêmes termes qu'au Sénat, il deviendra une loi sinon il y aura une deuxième lecture devant la représentation nationale.

## Déclaration de la Ministre de la Culture

La ministre française de la Culture Christine Albanel, citée par Le Figaro, souligne que le projet de loi sur les archives, examiné au Sénat entend "ouvrir les archives pour rendre aux Français leur

mémoire". "Bientôt, chaque Français pourra consulter de chez lui une part considérable des archives nationales. Et notamment les cinq millions de Français qui se passionnent pour la généalogie, devenue aujourd'hui une véritable pratique culturelle", déclare la ministre.

Le ministère français de la Culture et de la Communication va ouvrir "dans les prochaines semaines" un site consacré à la généalogie.

Le projet de loi sur les archives, la politique de numérisation et la création du site généalogique servent une même ambition : élargir les publics, répondre à l'intérêt passionné de nos concitoyens, dans une démarche d'ouverture et de transparence.

Flash Fédération n°137 de Janvier 2008

## Le tabellion savoyard

Depuis 1697, tous les actes notariés sont enregistrés par une administration dite du tabellion. Un bureau et une salle de conservation sont chargés de les recueillir. Ils sont donc regroupés, reliés et constitués en un ou plusieurs volumes par année civile. En tête de volume, un index permet de s'accéder rapidement à l'acte recherché.

C'est ce dernier que nous avons numérisé. Le notaire dispose d'un délai de trois mois pour apporter les doubles de ses actes au bureau, ce qui explique leur classement pas tout à fait chronologique.

L'administration du tabellion s'interrompt à partir de 1792, pour reprendre dès la restauration sarde en 1815, et s'arrêter définitivement au moment du rattachement à La France en 1860.

Il existe cinq bureaux en Maurienne, chacun recevant les actes des communes de son ressort : voici leur répartition approximative :

**Aiguebelle** (regroupe les 12 communes du canton actuel d'Aiguebelle et les 10 de celui de Chamoux.

**La Chambre** (14 communes du canton actuel)

**St Jean de Maurienne** (16 communes du canton actuel)

**St Michel de Maurienne** (6 communes du canton actuel plus les communes en amont jusqu'à Modane et Villarodin inclus)

**Termignon** (la Haute Maurienne)

### L'intérêt du tabellion :

- Son exhaustivité : il n'y a pas de trous
- Sa facilité de lecture (en français)
- Tout le monde ou presque a recours au notaire, plusieurs fois dans sa vie, y compris dans les populations modestes.
- Il donne souvent des descriptions familiales intéressantes et donc permet de résoudre des blocages ou des homonymies tenaces.
- Il donne des infos sur les familles autres que les simples filiations, donne du vécu à vos ancêtres. C'est souvent la seule source pour cette époque dans ce domaine.

Pour le détail et le contenu des DVD, se reporter au flash infos n° 118 de janvier 2008

### SERVICE ENTRAIDE TABELLION

Pour tout acheteur d'un DVD, nous proposons un service d'envoi des actes, aux « locaux » comme aux « extérieurs », sous forme papier ou numérique de préférence, jusqu'à 10 actes maxi par disque. Ces actes, nous irons les récupérer à Chambéry aux AD, tout en poursuivant la numérisation des index pour les bureaux et années non encore effectuées. Compter alors 2 à 3 mois de délai minimum.

Pour cela vous apporterez tous les renseignements nécessaires : types d'actes, identité des contractants, et surtout année, page et numéro de volume si mentionné. Avec un ordre de priorité de traitement de 1 à 10.

#### Exemples !

- Testament de J.B Martin, St Pancrace, année 1706, folio 214
- Tutelle de Jacques Dupraz, Montvernier, an 1734, folio 871
- Inventaire de Martin Gagnieres, Fontcouverte, an 1715, f. 489

Pour ces demandes, une seule adresse :

[jean-marc.dufreney@laposte.net](mailto:jean-marc.dufreney@laposte.net)

**NB** : si vos demandes portent sur un même volume, elles seront toutes traitées d'un bloc.

#### Rappel des conditions et tarifs d'acquisition des DVD :

Livraison	1er DVD	2 ème DVD	3 ème DVD
dépôt local	25	20	15
envoi poste	30	25	20

**ATTENTION** : Les tarifs ci-dessus seront valables à compter du 01/04/2008. Jusque là vous bénéficiez d'une **PROMO** sur l'achat des 2 disques simultanément soit :

**25 euros les deux DVD pour un dépôt au local**

**30 euros les deux DVD pour un envoi postal**

Ceux qui ont déjà acheté pourront soit être remboursés de la différence, soit disposeront d'un avoir sur les prochains disques (qu'ils me fassent connaître leur souhait)

## ENTRAIDE

### M. Yves CHAPPEL

La Fresquière 04340 Méolans Revel

Yves.chappel@free.fr

#### Recherche ascendance de:

CHAPEL André fils de CHAPEL Antoine et DUCRUEZ Marie marié le 26.11.1804 à Albiez le Vieux à CHAIX Perpétue

## Ca s'est passé en février

### Ce bulletin a été mis en page le 29 février !!

Vous l'avez compris le 29 février n'existe que lorsqu'il y a une « Année bissextile »

#### Petit rappel de l'origine du calendrier:

**Calendrier ROMAIN** : Bien que lunaire, le calendrier romain est l'ancêtre du nôtre. Il a pour origine la date de la fondation de Rome, en 753 avant J - C.

La première réforme fondamentale du calendrier de Romulus est attribuée à Numa Pompilius (715-673 av. J.-C.), le second des sept rois traditionnels de Rome. Il aurait ajouté 50 jours à l'année et réduit les 6 mois de 30 jours à 29, pour créer deux mois supplémentaires de 28 jours, février et janvier. Il y ajouta aussi un mois supplémentaire de 29 jours ajouté tous les 4 ans, intercalé en tant que douzième mois durant les années *bissextiles*. Aussi l'année compta 354 jours (ou 384 jours tous les 4 ans)

**Calendrier JULIEN**: sur les conseils de l'astronome égyptien Sosigène, Jules César décida l'adoption d'une année de 365,25 jours soit trois années de 365 jours et une de 366.

La réforme Julienne fut donc appliquée en 45 avant J.-C. L'année de 365 jours était désormais réglée sur le cours du soleil et pour

glée sur le cours du soleil et pour combler l'excédent évalué à 5 heures par an, on ajouterait un jour chaque 4<sup>ème</sup> année

**Calendrier GREGORIEN** : Jules César avait adopté une année de 365,25 jours, soit 365 jours et 6 heures. Le pape Grégoire XIII décida, en 1582, d'apporter quelques modifications au calendrier julien. Le calendrier grégorien fut adopté aussitôt par les pays catholiques. Les pays protestants conservèrent le calendrier julien plusieurs siècles encore, le Grande-Bretagne ne l'adoptant qu'en 1752. D'autres nations attendront le début de ce siècle l'U.R.S.S. et la Grèce en 1923, le Turquie en 1926.

**Le calendrier REPUBLICAIN**: Le désir de déchristianiser la France conduisit la Convention à décider l'usage d'un calendrier de type nouveau, où l'on avait supprimé les dimanches, les fêtes et les saints. Ce nouveau calendrier devait permettre de mesurer le temps en respectant la numérisation décimale. Le calendrier Républicain fut adopté par décret du 24 novembre 1793, il est resté en usage légal jusqu'au 10 nivôse de l'An XIV (31 décembre 1805). A partir du 1er janvier 1806, Napoléon 1<sup>er</sup> remet en vigueur le calendrier grégorien.



Depuis 1980 en France ce journal paraît tous les 4 ans . . .

## Année bissextile

C'est une année de 366 jours au lieu de 365, c'est-à-dire une année comprenant un 29 février. L'objectif est d'aligner au mieux le calendrier avec la rotation de la Terre autour du Soleil.

### Règle actuelle :

Depuis l'instauration du calendrier grégorien, sont bissextiles les années : divisibles par 4 mais non divisibles par 100 ou divisibles par 400. Ainsi, 2008 est bissextile. L'an 2004 était bissextile suivant la première règle. L'an 1900 n'était pas bissextile, car divisible par 100, ce qui va à l'encontre de la première règle, et non divisible par 400, ce qui va à l'encontre de la seconde. L'an 2000 était bissextile car divisible par 400.

Le calendrier Julien, qui avait cours avant le calendrier actuel, ne distinguait pas les fins de siècles (années divisibles par 100). Une année était bissextile tous les 4 ans, sans autre exception. Le calendrier Julien avait ainsi une année moyenne de 365,25 jours, au lieu des 365, 2422 jours nécessaires au cycle terrestre. Ce qui a engendré l'accumulation d'une dizaine de jours de retard en quinze siècles.

L'instauration du calendrier grégorien a permis d'une part de rattraper le retard en supprimant des jours, et d'autre part de ralentir le rythme en supprimant 3 années bissextiles tous les 400 ans. Ce calendrier grégorien offre selon les règles énoncées une année moyenne de 365, 2425 jours, ce qui est encore un peu trop long, mais n'engendre qu'une erreur de 3 jours en 10 000 ans. . .

J.D

## CARNAVAL

Si de nos jours carnaval évoque pour tous enthousiasme, défilés, déguisements et semble être une fête débordante de joie et de vitalité, confrontés à nos ancêtres, nous pourrions paraître bien sages. A l'époque, seules distractions possibles, on ne s'en pri-



vait pas et chacun à sa manière savait en profiter, du plus timoré au plus enhardi... Carnaval commence le jour des Rois (Epiphanie) pour se terminer sur une période plus ou moins longue puisque c'est, Pâques qui en fixe la fin. Le carême, veille du jour de Pâques, commence le dernier jour du Carnaval.

### Son origine

Le populaire a personnifié le Carnaval sous la forme d'un personnage grotesque portant un nom différent suivant les régions. Dans certains pays, il était communément appelé Carmentran, Caramentran, Clairmentran, Gali-mentran... pour devenir à notre époque Mardi Gras, Grégoire.

En Savoie, les jeunes se déguisaient à l'occasion de Carnaval et parcouraient le village pour se faire offrir à boire. Mais plus intéressante est cette coutume de Bessans, qui veut que pour brûler Carnaval, un jeune homme masqué se laisse entourer les membres et le corps de vieux liens de paille. Tous les masques l'entraînaient à travers le village jusqu'au point où l'on l'enflammait. Il se roulait alors dans la neige en s'enfuyant pour essayer de ne pas être reconnu.

En Maurienne, le mardi gras, on habillait un mannequin en vieille femme. On la faisait danser puis on la brûlait. On l'appelait carmitran.

Les traditions qui nous sont restées ont surtout pour date ces trois derniers jours de carême, où le déchaînement atteint son point culminant. Quand le carême arrive, vient avec lui l'interdiction de viande pendant toute sa période (jusqu'au samedi saint, veille de Pâques, Mardi Gras est donc le dernier jour où l'on peut en consommer). Cette coutume instaurée dès le début de la chrétienté était très suivie. Il fallait remettre l'organisme en état de défense contre les maladies, après les agapes et les festins des fêtes de Noël. A l'époque, qui dérogeait cette coutume était puni. Même les laitages et aliments provenant des animaux interdits. Et c'est ainsi qu'est née la fête du boeuf gras. Les bouchers organisaient une grande fête la veille du carême, portes grandes ouvertes pour la vente. Pour accentuer la liesse générale, ils conduisaient dans les rues, un boeuf richement paré pour le présenter au palais du roi et au Parlement. Cet usage se poursuit jusqu'à la République, où l'on instaura le carême civique avec délivrance de cartes de viande.

### Historique

Mardi gras a toujours donné lieu aux déguisements. Avant la Grande guerre, défilés, cavalcades, cortèges de chars transportant personnes « travesties » donnaient libre cours dans les rues. Dès la plus haute antiquité, Carnaval était présent. Les Egyptiens promènèrent le boeuf Apis, les Grecs honoraient des Buphonies, Celtes, gaulois, Germains reprennent les coutumes selon leurs différentes religions en sacrifiant boeuf ou taureau.

Dans le monde entier, on retrouve ces mascarades procédant à cette idée de carnaval. Chaque pays a ses coutumes, son propre carnaval. Toutes ces fêtes furent ensuite interdites par le pape et les conciles. Elles furent suivies de parades burlesques pour les suppléer.

J.D (Extrait d'un article de Jeanine Fargier)